

Musique instrumentale et vocale

RÉF | 1168

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

Cours de base : formation musicale : clavecin, piano, guitare, violon-alto, violoncelle, flute traversière, flute à bec, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, percussions, orgue, chant, musique de chambre vocale et instrumentale, ensemble instrumental (piano, guitare/corde, cuivres/bois).

Cours complémentaires : Initiation Jazz, Ensemble Jazz, Ensemble Pop/Rock, Chorale, Musique de chambre, Ensemble instrumental, Rythmes du monde, Histoire de la musique (Adultes / Ados), Ensemble sans partition (Bouche à oreille) Improvisation, Ecriture musicale, Interface musicale.

Voir programme détaillé sur le site :
<http://www.academie-jette.be/>

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

ORGANISATION

Durée	Variable, selon la filière.
Horaire	en journée OU en soirée Selon les cours.
Début	Septembre
Coût	221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 89 € (entre 12 et 18 ans) ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs	L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.
---------------------------------	--

Connaître	Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.
------------------	---

Remarques	Les cours se composent comme suit : A- Les cours de base. (obligatoires). Ils comprennent 2 cycles de cours : 1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine) 2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat OU - La filière de transition (5h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un diplôme. Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tout public et dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base. La filière de transition prépare l'élève à l'enseignement supérieur artistique. B- Les cours complémentaires. Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.
------------------	--

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

Organisme**Académie de musique de Jette**

Rue du Saule 1

1090 Jette

Tél: 02 426 35 56 (ancien : 02 427 60 72)

<http://www.academie-jette.be/>

